

06.3426

Motion Wicki Franz.
Totalrevision
des Insiderstrafrechtes

Motion Wicki Franz.
Révision totale des dispositions
réprimant les délits d'initiés

Einreichungsdatum 18.09.06
Date de dépôt 18.09.06

Ständerat/Conseil des Etats 06.03.07

Bericht RK-NR 13.09.07

Rapport CAJ-CN 13.09.07

Nationalrat/Conseil national 13.03.08

Le président (Bugnon André, président): La commission propose d'adopter la motion. Le Conseil fédéral propose de la rejeter.

Merz Hans-Rudolf, Bundesrat: Der Bundesrat war nie gegen die Motion.

Le président (Bugnon André, président): Il apparaît donc désormais que le Conseil fédéral ne s'oppose pas à l'adoption de cette motion.

Angenommen – Adopté

07.405

Parlementarische Initiative
sozialdemokratische Fraktion.
KVG. Schaffung
eines nationalen Reservefonds

Initiative parlementaire
groupe socialiste.
LAMal. Création
d'un fonds de réserves national

Vorprüfung – Examen préalable

Einreichungsdatum 19.03.07

Date de dépôt 19.03.07

Bericht SGK-NR 09.11.07

Rapport CSSS-CN 09.11.07

Nationalrat/Conseil national 13.03.08 (Vorprüfung – Examen préalable)

Antrag der Mehrheit
Der Initiative keine Folge geben

Antrag der Minderheit
(Teuscher, Carobbio Gussetti, Goll, Heim Bea, Leuenberger-Genève, Rechsteiner-Basel, Rossini, Schenker Silvia)
Der Initiative Folge geben

Proposition de la majorité
Ne pas donner suite à l'initiative

Proposition de la minorité
(Teuscher, Carobbio Gussetti, Goll, Heim Bea, Leuenberger-Genève, Rechsteiner-Basel, Rossini, Schenker Silvia)
Donner suite à l'initiative

Bortoluzzi Toni (V, ZH), für die Kommission: Die SP-Fraktion beantragt, im Rahmen der Krankenversicherung gesamtschweizerisch einen einzigen Reservefonds für alle zu-

gelassenen Krankenkassen zu schaffen. Die Kommission beantragt Ihnen mit 14 zu 9 Stimmen bei 1 Enthaltung, der parlamentarischen Initiative keine Folge zu geben.

Zur Sicherstellung der Liquidität haben die Krankenkassen Reserven zu bilden. Damit kann natürlich auch die Entwicklung der Prämien beeinflusst werden. Sofern in guten Jahren Reserven geäufnet werden können, sind Teile davon auch zur Stabilisierung der Prämien zu verwenden. Diese Verwendung der Reserven und die Prämienentwicklung werden vom Bund selbstverständlich immer kontrolliert, und es besteht ein beabsichtigter Zusammenhang mit den einzelnen Reservefonds. Das ist Teil der Kassenvielfalt.

Am 11. März 2007 hat die Bevölkerung mit der Ablehnung der Einheitskasse die Kassenvielfalt klar bestätigt. Wenn die parlamentarische Initiative nun die Schaffung eines zentralen Reservefonds verlangt, wird damit die Idee der Einheitskasse mindestens teilweise wieder aufgenommen. Das Anliegen tangiert den bereits heute stark eingeschränkten unternehmerischen Spielraum der Kassen. Die Schaffung eines zentralen Reservefonds würde zweifellos dazu führen, dass noch weniger Anreize bestünden, im Interesse der Versicherten zu arbeiten und zu agieren. Aufgrund guter Risikoverläufe könnten Überschüsse nicht mehr zugunsten der eigenen Versicherten eingesetzt werden, sondern würden solidarisch zentral bewirtschaftet. Wie die Gelder wieder zurückgeführt würden, geht aus der Initiative nicht hervor. Man kann das Ziel eines zentralen Reservefonds auch als zusätzlichen Finanzausgleich unter den Kassen bezeichnen. Das ist eine Entwicklung, die nicht zu unterstützen ist, weil sie die staatliche Kontrolle und Einflussnahme weiter stärkt und den schon heute eher bescheidenen Wettbewerb schwächt.

Ich möchte Sie namens der Kommissionsmehrheit also bitten, der Initiative keine Folge zu geben.

Meyer-Kaelin Thérèse (CEg, FR), pour la commission: L'initiative parlementaire du groupe socialiste, «LAMal. Création d'un fonds de réserves national», vise à adapter les bases légales de manière à pouvoir procéder à la constitution d'un fonds de réserves unique pour l'ensemble des caisses-maladie et sur l'ensemble du territoire suisse.

La commission a procédé à l'examen préalable de cette initiative et, par 14 voix contre 9 et 1 abstention, elle vous invite à ne pas lui donner suite. En effet, le peuple a rejeté très clairement, il y a une année, l'idée d'une caisse-maladie unique. Ce projet va dans le sens d'une centralisation dans le domaine de l'assurance-maladie, et la création de ce fonds de réserves national serait, au fond, en l'état, contraire à la volonté du peuple qui s'est prononcé très clairement.

Les réserves ne pourraient pas être distribuées d'une façon très nette, puisque le fonds serait national, et on ne saurait pas comment attribuer à chacune des caisses actives dans le pays son quota de réserves. Les réserves constituées par les assureurs-maladie ne sont pas des montants dont ils peuvent disposer librement, et ils doivent en répondre, même si en commission certaines voix se sont élevées pour dire qu'un plafonnement des réserves serait souhaitable pour ne pas contourner le problème de ne pas faire de bénéfices et d'augmenter quand même les primes, même s'il y a un bénéfice. Cette initiative, sous cette forme, est inacceptable, car elle reviendrait à faire un pool avec toutes les réserves de toutes les caisses-maladie.

Une minorité de la commission pense que le large débat suscité par l'initiative populaire sur une caisse-maladie unique a mis en lumière des réticences vis-à-vis du système actuel, et elle pense qu'un pool de réserves pourrait apporter une amélioration au système.

Donc, en résumé, nous combattions cette initiative parlementaire et nous pensons que si des problèmes sont à résoudre, ce n'est pas le moyen pour le faire de manière satisfaisante et en respectant la volonté populaire.

Nous vous demandons de soutenir la majorité de la commission et de ne pas donner suite à cette initiative parlementaire.

